

PAR COURRIEL

Québec, le 10 mai 2022

Objet : Demande d'accès n° 2022-05-007 – Lettre de réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 28 avril dernier, concernant un courriel de la part de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec transmis à la Ville de Rouyn-Noranda au sujet de la révision des cotes de crues du secteur des 5 lacs sur le territoire de Rouyn-Noranda.

Les documents visés par votre demande sont accessibles et joints à la présente. Il s'agit de :

1. Échange de courriels: demande d'avis officiel - Côtes des crues des lacs Kinojévis, Bruyère, Beauchastel, Montbeillard et de la Baie-Caron et Zone d'intervention spéciale (ZIS), 3 pages;
2. Échange de courriels: révision des cotes de crue - 5 lacs – cartographie, 4 pages;
3. Lettre à la Ville de Rouyn-Noranda du 4 juin 2021, 2 pages.

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que d'autres renseignements ont été masqués en vertu de l'article 48 de la Loi, car ils relèvent de la Ville de Rouyn-Noranda. Nous vous référons donc à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

ROUYN-NORANDA (VILLE)
Me Angèle Tousignant
Greffière
100, rue Taschereau E. C.P. 220
Rouyn-Noranda (QC) J9X 5C3

... 2

Tél. : 819 797-7110
Télé. : 819 797-7108
angele.tousignant@rouyn-noranda.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Pascal Philie-Beaudry, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel pascal.philie-beaudry@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 5

c. c. Accès à l'information – Abitibi-Témiscamingue
dr08acces@environnement.gouv.qc.ca

Philie-Beaudry, Pascal

De: Gagnon, Jonathan
Envoyé: 8 juin 2021 08:50
À: Frédérique Cloutier-Pichette
Cc: Laurence Dupuis
Objet: RE: Demande d'avis officiel - Cotes de crues des lacs Kinojévis, Bruyère, Beauchastel, Montbeillard et de la Baie-Caron et Zone d'intervention spéciale (ZIS)

Bonjour,

Cette lettre est publique, vous pouvez la donner au(x) citoyen(s) concerné(s).

Bonne journée,

**Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques**

**Jonathan Gagnon, biologiste, M. Sc.
Analyste
Secteur hydrique et milieu naturel
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-
Témiscamingue et Nord-du-Québec
180 boulevard Rideau, bureau 1.04
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
www.environnement.gouv.qc.ca**

De : Frédérique Cloutier-Pichette <Frederique.Cloutier-Pichette@rouyn-noranda.ca>

Envoyé : 7 juin 2021 13:47

À : Gagnon, Jonathan <Jonathan.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Laurence Dupuis <Laurence.Dupuis@rouyn-noranda.ca>

Objet : RE: Demande d'avis officiel - Cotes de crues des lacs Kinojévis, Bruyère, Beauchastel, Montbeillard et de la Baie-Caron et Zone d'intervention spéciale (ZIS)

Art. 48



Frédérique Cloutier-Pichette

Directrice adjointe et responsable de l'aménagement du territoire

Aménagement du territoire et de l'urbanisme

819 797-7110, poste 7293

130, rue Perreault Est
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3C4

rouyn-noranda.ca



De : Audet, Dominique [<mailto:Dominique.Audet@environnement.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 4 juin 2021 11:14

À : Frédérique Cloutier-Pichette

Cc : Mélissa Gauthier; Diouf, Ismaïla; Gagnon, Jonathan; Langlois, Olivier; Laurence Dupuis

Objet : TR: Demande d'avis officiel - Cotes de crues des lacs Kinojévis, Bruyère, Beauchastel, Montbeillard et de la Baie-Caron et Zone d'intervention spéciale (ZIS)

Bonjour,

Nous vous faisons parvenir par courriel une lettre signée par la directrice régionale le 4 juin 2021 concernant le sujet mentionné en objet.

Si de plus amples renseignements vous sont nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Jonathan Gagnon au 819 763-3333, poste 315 ou par courriel à l'adresse : jonathan.gagnon@environnement.gouv.qc.ca.

L'original de ce document sera acheminé par le courrier postal dans les prochains jours, à votre attention.

Recevez nos plus sincères salutations.

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques

Dominique Audet

Agente de secrétariat

**Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec**

180, boul. Rideau, local 1.04

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9

dominique.audet@environnement.gouv.qc.ca

www.environnement.gouv.qc.ca

De : Mélissa Gauthier <Melissa.Gauthier@rouyn-noranda.ca>

Envoyé : 19 mai 2021 10:12

À : Claveau, Cynthia <Cynthia.Claveau@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Frédérique Cloutier-Pichette <Frederique.Cloutier-Pichette@rouyn-noranda.ca>

Objet : Demande d'avis officiel



Mélissa Gauthier

secrétaire administrative

Aménagement du territoire et de l'urbanisme

819 797-7110, poste 7292

130, rue Perreault Est
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3C4

rouyn-noranda.ca



Philie-Beaudry, Pascal

De: Gagnon, Jonathan
Envoyé: 19 novembre 2020 10:45
À: 'Laurence Dupuis'
Objet: RE: Révision des cotes de crue - 5 lacs - cartographie

Bonjour Laurence,

Donc, j'ai deux nouvelles pour le dossier des cotes des 5 lacs.

Mes collègues de la Direction de l'expertise hydrique me mentionnent que les réponses aux questions sont satisfaisantes et qu'ils considèrent que l'évaluation des cotes de crues présentées dans le document intitulé : « Révision des cotes de crues de récurrence 2,20 et 100 ans sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda – Note technique finale – Ville de Rouyn-Noranda », produit par AECOM en novembre 2019 sont techniquement acceptables. Beau travail.

En contrepartie toutefois, mes collègues de la Direction de l'agroenvironnement et du milieu hydrique m'informent des limites qui sont en ce moment imposées en ce qui a trait à la modification des cotes de crues.

En effet, nous savons que le gouvernement a mis en place une zone d'intervention spéciale (ZIS) afin de favoriser une gestion rigoureuse des zones inondables et d'assurer la sécurité des personnes et la protection des biens. À cet effet, la ZIS s'applique notamment sur toute zone de grand courant (0-20 ans) ou sans que ne soient distinguées les zones de grand courant de celles de faible courant délimitée dans un schéma d'aménagement et de développement ou dans un règlement de contrôle intérimaire. **Par ce décret, le gouvernement est venu instaurer un effet de gel quant à la cartographie et/ou des cotes de crues en vigueur le 10 juin 2019**

De plus, le gouvernement a formé un groupe d'action ministériel ayant pour mandat de déposer un plan d'action gouvernemental dans l'objectif de revoir l'aménagement du territoire relatif aux inondations. Cette réflexion gouvernementale a mené au dépôt, le 3 avril dernier, du Plan de protection du territoire face aux inondations. Ce Plan demande de moderniser la PPRLPI par un nouveau cadre normatif ainsi que la mise en place d'une approche standardisée relative à la cartographie des zones inondables. Vous pouvez d'ailleurs trouver de l'information à ce sujet à partir du lien suivant: <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/plan-de-protection-du-territoire-face-aux-inondations-des-solutions-durables-pour-mieux-protéger-nos-milieus-de-vie/>

Considérant qu'actuellement le gouvernement travaille à la révision du cadre de gestion des zones inondables et à la modernisation des données pour la détermination des zones inondables, il n'est donc pas recommandé aux MRC de procéder à des modifications des zones inondables existantes. **En outre, ces modifications ne seraient pas effectives sur le territoire visé par la ZIS et elles pourraient s'avérer désuètes lors de la mise en place du nouveau cadre de gestion des zones inondables.**

Voilà,

N'hésite pas si tu as des questions. Si je n'ai pas personnellement les réponses, je tenterai de les trouver ailleurs.

Bonne journée!

De : Laurence Dupuis <Laurence.Dupuis@rouyn-noranda.ca>
Envoyé : 1 octobre 2020 13:49
À : Gagnon, Jonathan <Jonathan.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Révision des cotes de crue - 5 lacs - cartographie

Art. 48



De : Gagnon, Jonathan [<mailto:Jonathan.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>]
Envoyé : 1 octobre 2020 13:42
À : Laurence Dupuis
Objet : RE: Révision des cotes de crue - 5 lacs - cartographie

Bien reçu Laurence, je vais envoyer le tout à mes collègues.

Bonne journée,

Jonathan Gagnon, biologiste, M. Sc.
Téléphone : 819 763-3333, poste 315

De : Laurence Dupuis <Laurence.Dupuis@rouyn-noranda.ca>
Envoyé : 1 octobre 2020 12:00
À : Gagnon, Jonathan <Jonathan.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Révision des cotes de crue - 5 lacs - cartographie

Art. 48

Art. 48



De : Jonathan.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca [<mailto:Jonathan.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 25 juillet 2019 11:52

À : Laurence Dupuis

Cc : Carolann St-Jean; Frédérique Cloutier-Pichette; Josée Banville

Objet : RE: Révision des cotes de crue - 5 lacs - cartographie

Bien reçu et téléchargé. Je les ferai parvenir à mes collègues du CEHQ avec le reste des réponses qui sont à venir. J'ai discuté hier avec l'ingénieur au dossier et Aecom.

Bonne journée,

Jonathan Gagnon, biologiste, M. Sc.

Analyste, service hydrique, municipal et milieu naturel

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

180, boulevard Rideau

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9

Téléphone : 819 763-3333, poste 315

Télécopieur : 819 763-3202

Courriel : jonathan.gagnon@environnement.gouv.qc.ca

De : Laurence Dupuis [<mailto:Laurence.Dupuis@rouyn-noranda.ca>]

Envoyé : 25 juillet 2019 11:23

À : Gagnon, Jonathan <Jonathan.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Carolann St-Jean <Carolann.St-Jean@rouyn-noranda.ca>; Frédérique Cloutier-Pichette <Frederique.Cloutier-Pichette@rouyn-noranda.ca>; Josée Banville <Josee.Banville@rouyn-noranda.ca>

Objet : Révision des cotes de crue - 5 lacs - cartographie

Laurence Dupuis

Conseillère en environnement
Téléphone : 819 797-7110, poste 7302
Télécopieur : 819 797-7116
laurence.dupuis@rouyn-noranda.ca



Ville de
Rouyn-Noranda

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME
130, rue Perreault Est
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3C4
www.rouyn-noranda.ca



Rouyn-Noranda, le 4 juin 2021

Madame Frédérique Cloutier-Pichette
Directrice adjointe et responsable de l'aménagement du territoire
Ville de Rouyn-Noranda
100, rue Taschereau
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3

N/Réf. : 7222-08-01-01002-01
40202942

**Objet : Demande d'avis concernant la zone d'intervention spéciale du
Gouvernement et les modifications aux cotes de crues – Rouyn-Noranda**

Madame,

Nous avons bien reçu votre demande du 19 mai 2021 concernant l'impact de la zone d'intervention spéciale (ZIS), adoptée par le Gouvernement le 12 juillet 2019, sur la modification des cotes de crues pour cinq lacs de votre territoire soit les lacs Beauchastel, Montbeillard, Bruyère, Kinojévis et Baie Caron.

Tel que mentionné précédemment à l'intérieur d'échanges courriels, bien que les documents déposés en totalité le 1^{er} octobre 2020 aient été jugés satisfaisants, il s'avère que l'entrée en vigueur de la ZIS gèle toute modification de cartes ou cotes en vigueur dans un schéma d'aménagement (SAD) ou dans un règlement de contrôle intérimaire (RCI).

Dorénavant, avec l'adoption du projet de Loi 67, la responsabilité d'établir les limites des zones inondables des lacs ou des cours d'eau revient au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. À cet effet, des règles applicables à l'établissement de ses limites seront préparées et rendues publiques.

Ainsi, votre compréhension est la bonne et les termes utilisés dans votre correspondance du 19 mai 2020 sont justes soit qu'il n'est pas recommandé aux MRC de procéder à des modifications des zones inondables existantes. En outre, ces modifications ne seraient pas effectives sur le territoire visé par la ZIS, qui inclut notamment toutes zones inondables de récurrence 0-20 ans intégrées au 10 juin 2019 dans les outils de planification des MRC. Finalement, ces modifications pourraient s'avérer désuètes lors de la mise en place du nouveau cadre de gestion des zones inondables.

...2

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec M. Jonathan Gagnon, au 819-763-3333, poste 315 ou par courriel à jonathan.gagnon@environnement.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice régionale,

53-54

CC/JG/da

Cynthia Claveau

c. c. M^{me} Hélène Iracà, directrice CCEQ - MELCC
M^{me} Laurence Dupuis – Ville de Rouyn-Noranda